

Intervention de Marie Levallois, au nom du SNETAA-FO et du SNFOLC, membres de la FNEC FP FO à la CCP du 23 Janvier 2019

Monsieur le Recteur, Mesdames et Messieurs les membres de cette commission,

Le SNETAA FO, dont je suis la représentante nouvellement mandatée, a tenu son congrès national en Mai 2018, à Ronce Les Bains.

A cette occasion, il a été possible de faire le point sur les recrutements, les conditions de travail, les perspectives de carrières et d'évolution des enseignants non titulaires.

Il m'appartient aujourd'hui de vous faire part des revendications relatives au statut des dits enseignants issues du congrès.

Certaines avancées concernant les statuts et les échelles de rémunération peuvent être soulignées, suite à l'application de la loi de 2016, cependant :

- Nous regrettons la baisse constante du nombre de places offertes aux concours et exigeons la réouverture des concours dans toutes les disciplines ainsi que la révision des règles de reclassement pour l'ensemble des non titulaires afin de prendre en compte les années d'expériences professionnelles publiques ou privées.
- - En prolongement de cette revendication, nous demandons que l'expérience professionnelle puisse être intégrée dans le calcul de l'indice du niveau de rémunération ainsi que l'ancienneté de service, s'il s'agit d'un reclassement. Ceci permettrait de valoriser la rémunération de l'ensemble des contractuels et pas seulement pour les nouveaux recrutés.
- Par ailleurs, **lors d'un changement d'académie**, nous demandons que la portabilité du CDI soit la règle dans toutes les académies ainsi que le maintien de la rémunération de l'agent concerné. Nous demandons également que l'ancienneté des CDD puisse être prise en compte et cumulée pour atteindre les six ans conduisant à la CDisation.
- Concernant la réévaluation de la rémunération des contractuels, nous demandons qu'elle ait lieu tous les deux ans, y compris pour les CDD.
- Nous demandons également la mise en place d'un tutorat et d'un plan de formation pour les nouveaux contractuels recrutés, ainsi que pour les anciens (préparation au concours) quelque soit leur discipline, sur leur temps de travail.
- Nous rappelons en outre, ici, notre attachement au paritarisme et à l'école publique et laïque.
- Je remercie l'ensemble des services du rectorat pour la qualité des échanges qui contribue au quotidien à l'amélioration de la vie professionnelle des personnels non titulaires et vous remercie pour votre écoute.